

**Analyse de l'IWEPS  
en vue d'un « resserrage » du PRW  
autour de l'objectif de développement économique**

Note finalisée en septembre 2024 et publiée en janvier 2025

## 1. Introduction

Le cabinet du Ministre-Président a formulé à l'IWEPS une demande d'appui technique d'aide à la décision, dans le but de « resserrer » les dépenses prévues dans le cadre du PRW autour d'un objectif de **développement économique**. Le périmètre de l'analyse, fixé par le cabinet, comporte 250 projets.

L'IWEPS a scindé le concept de **développement économique** en deux composantes : la **productivité** d'une part et l'**emploi** d'autre part. L'encadré 1 explicite cette décomposition basée sur la comptabilité de croissance.

Par rapport à ces deux composantes, l'IWEPS a apprécié, pour chaque projet, l'impact potentiel attendu à un horizon d'environ 10 ans. Deux scores d'appréciation sont donc formulés pour chaque projet. Ils s'interprètent indépendamment de l'ampleur budgétaire du projet et se basent sur une échelle à 4 niveaux :

Score = 0 → effet nul du projet sur la composante ;

Score = 1 → effet faible du projet sur la composante ;

Score = 2 → effet modéré du projet sur la composante ;

Score = 3 → effet fort du projet sur la composante.

Les résultats complets de l'analyse ont été fournis le 24 septembre 2024 à la Cellule des Stratégies Transversales (CST) du SPW et au cabinet du Ministre-Président. Ils figurent en annexe 1. La suite de la présente note reprend les principales balises de la méthode mise en œuvre par l'IWEPS. Elle offre ainsi les clés utiles à la bonne compréhension des résultats.

## 2. Approche méthodologique générale

En l'absence d'outil unique de quantification d'un aussi vaste ensemble de mesures de politique économique, l'IWEPS a opté pour une appréciation sous forme de jugement d'experts, exploitant au maximum **les résultats – tant quantitatifs que qualitatifs - issus des travaux réalisés antérieurement par les équipes de l'IWEPS** concernant le PRW. Il s'agit essentiellement de deux rapports d'évaluation *ex ante* qui portent (1) sur l'impact à

long terme du PRW<sup>1</sup> et (2) sur l'évaluation du PRW au regard des objectifs de développement durable (ODD)<sup>2</sup>.

Les travaux d'évaluation *ex ante* du PRW, menés par l'IWEPS, comportaient également un rapport sur l'impact économique à court/moyen terme du PRW<sup>3</sup>. Les résultats de ce rapport n'ont pas été exploités ici car ceux-ci relèvent d'effets de « demande », qui se matérialisent majoritairement les premières années de la mise en œuvre du plan et s'épuisent ensuite, du fait que les projets ont, par hypothèse, un caractère temporaire. Néanmoins, l'analyse budgétaire, réalisée en préparation de cette évaluation à court/moyen terme, a constitué un matériau utile, en particulier pour établir le score de productivité (cf. section 3). En outre, l'effet important sur la demande dans le secteur de la construction de certains types de dépenses d'investissement (logements, bâtiments publics et infrastructure), un des principaux résultats mis en évidence par l'évaluation, a donné lieu, pour la présente analyse, à l'octroi d'un « bonus » *ad hoc* en termes de capital humain pour les projets qui comportaient une part élevée de ce type de dépenses (cf. section 4).

Il convient de souligner que, dans les travaux d'évaluation *ex ante* de l'IWEPS, les analyses n'ont pas été conçues pour fournir des résultats par projets, mais bien au niveau des axes ou des objectifs stratégiques (OS) du plan initial, ou encore au niveau des programmes d'actions prioritaires (PAP). Néanmoins, ces rapports offrent un point de référence à la discussion des experts - économistes en vue de donner, pour le présent exercice, une appréciation par projet.

### 3. Score « Productivité »

Dans l'évaluation *ex ante* des effets du PRW attendus à long terme, l'essentiel des gains occasionnés par le PRW (soit un effet de l'ordre de 0,6% du PIB qui perdure en moyenne entre 2030 et 2040) se matérialisent sous la forme de gains de productivité. Ces derniers proviennent du déploiement de nouveaux capitaux productifs. En plus d'intensifier le degré de capitalisation de l'économie wallonne, certains de ces capitaux nouvellement formés génèrent des externalités favorables à l'activité marchande, notamment ceux en infrastructure, en technologie de l'information et de la communication (TIC) ou en recherche et développement (R&D).

Sur cette base, la part des dépenses de chaque projet consacrée à de l'investissement, ainsi que la proportion des différents types d'actifs visés par cet investissement, sont apparues comme un premier reflet de l'effet potentiel attendu du projet en termes de productivité. Cette première appréciation a ensuite été complétée pour tenir compte des

---

<sup>1</sup> Verschueren F. (2023), Évaluation des effets macroéconomiques à long terme du Plan de relance de la Wallonie (2030-2040), Rapport de recherche n°56, IWEPS. (<https://www.iweeps.be/publication/evaluation-des-effets-macroeconomiques-a-long-terme-du-plan-de-relance-de-la-wallonie-2030-2040/>).

<sup>2</sup> Fonder M., Louis V., Mosty M. et I. Reginster (2023), Évaluation *ex ante* du Plan de Relance de la Wallonie au regard des Objectifs de développement durable, Rapport de recherche n°52, IWEPS. Seuls les résultats provenant de l'analyse relative aux ODD 4, 8 et 9, objectifs sous-tendant le développement économique, sont retenus dans l'analyse. (<https://www.iweeps.be/publication/evaluation-ex-ante-du-plan-de-relance-de-la-wallonie-au-regard-des-objectifs-de-developpement-durable/>).

<sup>3</sup> Caruso F. (2022), Les effets macroéconomiques attendus du Plan de Relance de la Wallonie à court et à moyen terme, rapport de recherche n° 48, IWEPS. (2022).

autres canaux susceptibles d'influer sur la productivité (et non mesurés dans le cadre de l'évaluation *ex ante* de long terme), telles que les réformes, par exemple.

Les étapes de cette approche sont précisées ci-dessous.

### ***Etape préalable : ventilation budgétaire<sup>4</sup>***

L'IWEPS dispose pour chaque projet d'un découpage de son budget en 5 catégories, selon la nature économique des dépenses : investissement public, subventions en capital (aides aux entreprises privées dans un but d'investissement), subventions (transferts) courantes, achats en biens et services du secteur public, et salaires du secteur public.

Les deux premières catégories correspondent aux dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement font elles-mêmes l'objet d'une ventilation en 6 catégories<sup>5</sup> en fonction de la nature de l'actif : infrastructures et bâtiments, logements, recherche et développement (R&D), technologie de l'information et de la communication (TIC), équipements et, finalement, acquisitions de terrains. Cette information est disponible au niveau de l'objectif opérationnel (OO) auquel appartient le projet. Une seule exception concerne la R&D, pour laquelle il est possible de calculer un taux de R&D, soit la somme des dépenses publiques en R&D et des aides à la R&D du projet rapportée au budget total de celui-ci, qui est disponible au niveau du projet.

### ***Etape 1 : score de départ, basé sur le taux d'investissement et les types d'actifs visés***

L'IWEPS attribue au projet un score de productivité de départ qui équivaut au double du *taux d'investissement* (ratio entre les dépenses d'investissement et les dépenses totales)<sup>6</sup>.

Si la dépense d'investissement du projet concerne la « R&D, les « infrastructures » ou les « TIC », l'IWEPS ajoute un bonus équivalent au taux d'investissement.

Par contre, un projet dont l'investissement porte sur des « bâtiments » ou des « logements » n'obtient pas de score de productivité. On suppose en effet que les investissements en logements/bâtiments produisent la plupart de leurs effets à court terme, via le canal de la demande adressée au secteur de la construction.

### ***Etape 2 : bonus pour les autres canaux***

Différents bonus forfaitaires sont ensuite attribués si l'IWEPS juge que le projet peut affecter la productivité via d'autres canaux. Parmi ces bonus, citons :

- Baisse des coûts
  - énergétiques ;
  - de transport ;

---

<sup>4</sup> Cette étape préalable de ventilation budgétaire est intégralement reprise de Caruso (2022). Des ajustements - à la marge - ont été appliqués : (1) si les experts jugeaient que la ventilation budgétaire initialement proposée pour le projet n'était pas (ou plus) réaliste (par exemple, une dépense classée en « subvention en capital », mais qui aurait dû être classée en « subvention courante ») ou (2) si la catégorisation par type d'actif (réalisée au niveau des objectifs opérationnels) était incohérente pour un projet spécifique de l'objectif opérationnel.

<sup>5</sup> Une septième catégorie, qualifiée de « mixte », concentre les quelques cas où la dépense budgétaire du projet n'a pas pu être classée.

<sup>6</sup> Ce point de départ permet de mettre le score à l'échelle du *ranking* 0-3. Ainsi, un projet composé à 100% d'investissement aura comme point de départ un score de 2 sur une échelle de 3.

- de congestion (par exemple, sur le réseau routier) ;
- Réforme/simplification administrative (avec des baisses de coûts pour les entreprises ;
- Diffusion R&D/innovation dans le tissu économique (par exemple, via des expériences pilotes, etc.) ;
- Mise à disposition de facteurs de production locaux ;
- Amélioration de la productivité de la terre (sol) ;
- Signal/information/appariement sur le marché des biens et services.

On ne retrouve, parmi ces bonus, aucun élément lié au capital humain. Et pour cause, dans la présente analyse, les effets attendus en termes de qualification de la force de travail sont supposés totalement intégrés dans le score « emploi ». Ils n'influencent donc pas la productivité (cf. encadré 1).

Quel que soit le résultat obtenu après addition au score de base des éventuels boni, le score « productivité » est plafonné à 3.

### ***Etape de vérification : objectifs de développement durable 8 et 9<sup>7</sup>***

En dernière étape, les résultats du rapport d'évaluation du PRW au regard des ODD sont mobilisés : le score final de productivité d'un projet est comparé aux appréciations fournies sur les ODD 8 et 9 pour l'objectif stratégique auquel appartient ce projet<sup>8</sup>.

La conversion des appréciations ODD a été réalisée sur la base suivante :

- Score ODD = 3 → les experts ODD ont jugé que l'OS du projet aura des effets uniquement positifs sur l'ODD ;
- Score ODD = 2 → les experts ODD ont jugé que l'OS du projet aura des effets à la fois positifs et négatifs sur l'ODD ;
- Score ODD = 1 → les experts ODD n'ont mis en évidence aucun effet de l'OS du projet sur l'ODD ;
- Score ODD = -1 → les experts ODD ont jugé que l'OS du projet aura des effets uniquement négatifs sur l'ODD.

Lorsque le score final de « productivité » n'est pas compatible avec les appréciations ODD, une justification est avancée (ex 1: la distorsion provient du fait que pour tout l'OS, la cible productivité liée à la qualification de la main d'œuvre est intégralement prise en compte dans le score « emploi » ; ex 2 : la distorsion provient du fait qu'on ne tient pas compte, dans cet exercice d'évaluation des projets du PRW au regard de leur contribution au développement économique, des externalités environnementales ; ex 3: l'analyse textuelle des appréciations ODD révèle clairement que le score ODD est majoritairement influencé par un autre projet de l'OS ; ...).

## **4. Score « Emploi »**

Le score attribué à la composante emploi reflète l'impact attendu sur le long terme. Dès lors, par exemple, une hausse de l'emploi dans le secteur de la construction qui résulterait

<sup>7</sup> L'objectif 8 vise à promouvoir une croissance économique partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8). Quant à l'objectif 9, il promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation (ODD 9).

<sup>8</sup> Les résultats de l'évaluation ODD sont disponibles par objectif stratégique (OS), mais les appréciations ciblent aussi parfois un projet spécifique de l'OS.

de la réalisation concrète de certains projets n'est pas prise en compte puisque la demande est temporaire. En revanche, dans un secteur en pénurie de main d'œuvre, cette demande additionnelle peut permettre à certains travailleurs d'acquérir des compétences à long terme grâce à l'expérience de travail. Cet effet sera bien pris en compte. En effet, comme expliqué dans l'encadré 1, dans cette analyse, la composante emploi recouvre à la fois l'aspect quantitatif (le volume de travail) et l'aspect de capital humain (les compétences de la main d'œuvre). A titre d'illustration, la formation professionnelle permet à plus de travailleurs de répondre à la demande des entreprises (aspect quantitatif) et impacte la compétence des travailleurs. Dans cet exercice, les effets sur l'emploi ne découlent donc généralement pas de la hausse de la demande de travail des entreprises (si celle-ci est temporaire), mais bien le plus souvent d'une amélioration des caractéristiques de l'offre de travail.

L'IWEPS ne disposait pas, de manière équivalente à la productivité, d'une estimation des effets globaux attendus de la mise en œuvre de l'ensemble du PRW sur ces deux dimensions de l'emploi. S'il existe bien un effet dérivé de la hausse de la productivité dans les résultats de l'étude de long terme menée en 2023, ceux-ci sont mineurs et plutôt de second ordre (par exemple par le biais de gains compétitifs). Ce résultat est logique dans le cadre d'un plan d'investissement, mais il est aussi lié à l'absence de prise en compte, dans l'estimation menée alors, des mesures plus spécifiquement dédiées à l'emploi. En outre, la prise en compte d'effets éventuels dérivés des gains de productivité risquait de favoriser les projets du PRW ayant une intensité budgétaire plus importante en termes d'investissement au détriment d'autres projets du PRW. Aussi a-t-on décidé de laisser de côté tous les effets sur l'emploi résultant de mécanismes de second tour (par exemple : « plus de revenus, entraînant plus de consommation, puis plus de production locale, puis plus d'emploi... ») pour focaliser l'analyse sur les canaux les plus directs de transmission des mesures à l'emploi, en termes quantitatifs et en termes de qualifications. Qui plus est, l'aspect « qualifications » n'était pas mesuré. C'est donc au départ des appréciations qualitatives formulées, il est vrai à une échelle d'agrégation supérieure, dans le cadre de l'évaluation « ODD » (en particulier l'objectif 4 relatif au capital humain), qu'un jugement d'expert a été établi pour chaque projet. Cette démarche est explicitée aux paragraphes suivants.

### ***Etape 1 : score de départ, basé sur l'objectif de développement durable 4<sup>9</sup>***

Pour chaque projet, le score de départ pour le projet est tiré de l'évaluation du PRW au regard des ODD. Il repose intégralement sur le score obtenu par l'OS auquel appartient le projet, par rapport à l'ODD 4 (voir l'échelle de conversion *supra*).

Toutefois, si l'IWEPS met en évidence, grâce à l'information textuelle qui fonde les jugements en termes d'ODD, que l'appréciation obtenue pour l'OS dans sa globalité a été influencée par certains projets en particulier, le score de l'OS n'est maintenu que pour ces projets-là et neutralisé (score = 0) pour les autres projets de l'OS. Le score ODD est également neutralisé si l'appréciation obtenue pour l'OS est tirée par des facteurs hors périmètre de la présente analyse (un facteur « santé », par exemple).

---

<sup>9</sup> L'objectif 4 veille à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promeut les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

## ***Etape 2 : bonus***

Différents bonus forfaitaires peuvent ensuite être ajoutés en fonction des spécificités du projet au regard du marché du travail :

- Formation générale (capital humain) ;
- Réforme ;
- Proximité à l'emploi (demandeur d'emploi, travailleurs occupés, ou effet de signal/motivation) ;
- Proximité du marché des biens et services (formation pour travailleurs d'un secteur spécifique) ;
- Amélioration des compétences via le secteur de la construction ;
- Valorisation de l'emploi dans une filière locale ;
- ...

### Encadré 1. Une appréciation en deux composantes en référence à la comptabilité de croissance

Le produit intérieur brut (PIB, ou Y) (ou la valeur ajoutée, restreinte ici au secteur marchand) peut être écrit comme le produit du volume de travail (L) qui soutient l'activité économique et de la productivité moyenne de chaque unité de travail (soit la productivité apparente du travail : Y/L).

$$(1) \quad Y = L * Y/L$$

La croissance du PIB (dln Y) peut en conséquence être considérée comme la somme de la croissance du volume de travail et de celle de cette productivité apparente, soit :

$$(2) \quad d\ln Y = d\ln L + d\ln (Y/L)$$

Pour faire apparaître une mesure plus fine de la productivité et mettre, *in fine*, en évidence les ressorts de la croissance économique à long terme, la « comptabilité de croissance » développe cette égalité, montrant ainsi que la productivité ne découle pas uniquement du travail mais de la manière dont celui-ci est associé aux différents facteurs de production d'une économie, en particulier le capital. Schématiquement, on obtient dès lors une décomposition de la croissance économique en trois termes :

$$(3) \quad d\ln Y = w * d\ln L + (1-w) * d\ln K + d\ln TFP$$

Cette égalité décrit le fait que la croissance de la valeur ajoutée (dln Y) provient d'abord de la contribution des inputs : soit, d'une part, la croissance du volume de travail (dln L), pondérée par le poids du facteur travail dans la production (w), et, d'autre part, la croissance du volume de capital, pondérée par le poids du facteur capital dans la production (1-w). La variation de l'output qui n'est pas expliquée par celle des inputs constitue un résidu qui représente la productivité multifactorielle (« *total factor productivity* » ou TFP). Il s'agit d'une mesure plus fine de la productivité, s'approchant davantage de l'idée de l'efficacité du système de production, une mesure largement mise en évidence dans la littérature pour expliquer, par exemple, la tendance au ralentissement de la croissance économique en Europe. Un vaste pan de la littérature économique cherche en outre à en décrire les déterminants. Parmi ceux-ci, on trouve les investissements en R&D qui stimuleraient le progrès technique et donc la TFP.

Un développement supplémentaire de cette équation est retenu par exemple par Biatour et Kegels (2008) pour la Belgique. Suivant les travaux de la Commission européenne, les auteurs tiennent compte, non seulement de la variation en volume des inputs, mais également de leur composition, en termes de qualification (i) pour le travail et en termes d'actifs (j) pour le capital. On parlera plutôt de la contribution à la croissance économique de la variation des « services du travail » ( $w * d\ln \sum_i L_i$ ) et de celle des « services du capital » ( $(1-w) * d\ln \sum_j K_j$ ). Les effets sur la croissance économique liés à la composition des facteurs ne se trouvent dès lors plus dans la nouvelle version de la TFP qui constitue le troisième terme, toujours résiduel, de cette équation<sup>10</sup> :

$$(4) \quad d\ln Y = w * d\ln \sum_i L_i + (1-w) * d\ln \sum_j K_j + d\ln TFP_{bis}$$

Cette équation (4) a constitué le cadre de référence pour notre appréciation en deux composantes des effets attendus des mesures du PRW.

Dans l'appréciation de l'IWEPS, figure derrière le vocable « **emploi** » le premier terme du membre de droite de l'équation (4), soit la variation attendue à long terme du volume de travail (sur lequel agissent par exemple des mesures réduisant le coût du travail ou les problèmes d'appariement) mais aussi de ses caractéristiques en termes de qualification (sur lesquelles agissent des mesures visant l'amélioration des compétences).

Derrière le vocable « **productivité** », ce sont les deux derniers termes à droite de l'équation (4) qui sont entendus (et non la productivité apparente de l'équation 2). Il s'agit donc d'une part de la variation de la quantité de capital (grosso modo les investissements du PRW) et de sa qualité (soit la nature de ces investissements : R&D, infrastructures, équipements ...) mais aussi, d'autre part, de la mesure plus intrinsèque de productivité que constitue la productivité multifactorielle (sur laquelle agissent spécifiquement non seulement certains types de capitaux réputés produire des externalités, comme la diffusion de la R&D dans l'économie, mais aussi des réformes structurelles entraînant des baisses de coût permanentes ou encore des améliorations de l'efficacité du système productif) (cf. Verschueren 2022, par exemple).

<sup>10</sup> Cette équation est simplifiée, et imparfaite, pour faciliter la lecture. Les poids de chaque type de facteur travail et capital devraient s'écrire de façon plus détaillée. Nous renvoyons le lecteur intéressé à l'article de Biatour et Kegels (2008) pour une représentation correcte et nous limitons ici à donner l'intuition du raisonnement qui se trouve derrière cette décomposition (cf. Biatour B. et C. Kegels (2008), Growth and productivity in Belgium, Working Paper 17-08, BFP. <https://www.plan.be/uploaded/documents/200809300959590.wp200817.pdf>).

## ANNEXE 1 – Tableaux résultats

### Axe I. Miser sur la jeunesse et les talents wallon.ne.s

N°	Libellé	Score de productivité	Score d'emploi
1	Porter la réforme de l'alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans	0	2
2	Développer l'offre de formations pour l'enseignement dans les Centres de compétence	0	2
3	Augmenter l'attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME	0	2
4	Déployer la pédagogie numérique dans la formation en alternance IFAPME	0	2
5	Renforcer la collaboration IFAPME/Sowalfin dans le cadre de la création d'entreprises	0	2
6	Développer les collaborations IFAPME-CDC permettant l'accès à des équipements de pointe	0	2
7	Garantir les effets de droits des certifications et le continuum de l'apprentissage	0	2
8	Réformer le tutorat	0	2
9	Dynamiser le réseau des entreprises partenaires de l'IFAPME pour la formation en alternance via un réseau renforcé de référents IFAPME sectorialisés	0	2
10	Revoir avec les entreprises les modalités de collaboration pour l'Alternance en s'inspirant du modèle de la Communauté germanophone	0	2
11	Développer une plateforme de matching des offres et demandes de stage	0	2
12	Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie	0	3
13	Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM et au numérique	0	2
14	Lancer un nouveau Plan Langue 2021-2024	0	1
15	Déployer le dispositif d'orientation tout au long de la vie	1	2
17	Organiser les missions de veille, de récolte de données et d'anticipation des besoins de compétences de manière cohérente entre les acteurs	0	2
18	Mener une réflexion globale sur la mutualisation des profils et référentiels (production, utilisation, évaluation)	0	2
19	Lancer des appels à projets pour mettre en oeuvre des parcours de renforcement des compétences	0	2

20	Développer le système d'assurance qualité dans la formation professionnelle	0	2
21	Mettre en oeuvre le Certificat de compétence professionnelle (CCP)	0	2
22	Soutenir le dispositif Wallonie Compétences d'avenir pour les besoins insuffisamment rencontrés ou non rencontrés	0	2
23	Soutenir le Réseau des Centres de compétence générateurs de synergies et de complémentarités	0	2
24	Déployer la formation en alternance des adultes tout au long de la vie IFAPME	0	2
25	Déployer la formation en milieu de travail	0	2
26	Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l'ensemble des travailleurs y compris les travailleurs non-standards en lien avec la réforme des aides à la formation et le chèque-carrière ainsi que la transition emploi-emploi.	0	2
27	Mettre à disposition l'offre de formation continue sur un outil performant	0	2
28	Développer l'offre de formation "technique" des formateurs notamment à travers Formaform	0	2
29	Investir dans les infrastructures et équipements de formation	1	2
30	Améliorer le processus d'octroi de dispense de disponibilité pour l'accès à la formation et la reprise d'études	0	2
36	Favoriser l'accès à l'emploi des NEETS via la généralisation du dispositif Coup de boost	0	2
37	Mener une réflexion sur les incitants aux expériences de vie formatrices	0	2
38	Soutenir la recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program	3	0
39	Développer des programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie	3	0
40	Mettre en place des nouvelles infrastructures de pointe et des plateformes d'excellence	3	0
41	Renforcer les investissements visant au développement d'infrastructures au sein des parcs scientifiques porteurs de croissance	3	0
42	Renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie	3	1
43	Développer une chaîne de valeur spatiale wallonne	3	0
44	Renforcer les compétences et amplifier la diversification du secteur de la défense	3	1
45	Mettre en œuvre une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation (S3)	3	0
46	Mettre en place une stratégie et un cadre incitant au déploiement de l'hydrogène vert en RW	3	0
48	Soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène vert dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée	3	0

Axe II. Assurer la soutenabilité environnementale

N°	Libellé	Score de productivité	Score d'emploi
49	Lancer un appel à projets à destination des pouvoirs locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics leur appartenant.	0	1
50	Mettre en place la prime simplifiée pour les isolations de toitures et les travaux de rénovations énergétiques de moins de 3000 euros. Etablir notamment un cadastre de rénovation de toitures	0	1
51	Mettre en place une prime « chauffage » spécifique	0	1
52	Augmenter l'incitation à la rénovation (primes)	0	1
53	Mettre en place un programme pour soutenir la rénovation des « passoires » énergétiques	0	1
54	Réformer et renforcer le système d'aides MEBAR	0	1
55	Réformer UREBA, et lancement de plusieurs UREBA exceptionnels	0	1
56	Mettre en place le programme le renforcement de la rénovation des bâtiments du SPW et SPW MI	0	1
57	Elargir les missions de RENOWATT	0	1
59	Déployer l'Alliance Climat Emploi Rénovation, avec les parties prenantes du secteur de l'isolation des bâtiments	0	1
60	Stimuler la rénovation énergétique par quartier, dans le cadre de la politique de la Ville, et également dans le cadre de pôles urbains de taille moyenne, en vue de développer et expérimenter des méthodes et approches	0	1
61	Soutenir les réseaux de chaleur (par quartier d'habitation)	0	1
62	Faciliter le financement de rénovations énergétiques de bâtiments par la mécanique des fonds d'investissement	0	1
63	Lancer des appels à projets en vue de valoriser et favoriser la rénovation énergétique de « Bâtiments Exemplaires », en vue de démontrer qu'il est possible d'atteindre de très bonnes performances énergétiques et environnementales dans un budget raisonnable.	0	1

64	Mettre en place une subvention pour le placement de télécapteurs et appareils de télégestion réseau Gaz et Electricité pour optimiser les capacités d'accueil (injection) et de distribution d'énergie, la transition énergétique requérant une augmentation d'électricité et de gaz renouvelables.	3	0
65	Lancer des appels à projet pour soutenir des plans de transition bas carbone qui peuvent services de références, des Universités et Hautes écoles d'une part, et des territoires ruraux et urbanisés d'autre part.	0	0
67	Inciter à la mise en place de techniques innovantes de gestion du CO2 et soutenir des projets pilotes (Capture, transport, réutilisation et séquestration)	3	0
70	Mettre en place un mécanisme de soutien aux matériaux biosourcés locaux	1	0
71	Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via notamment la mise en œuvre de WalEnergie, le soutien aux IPCEI bas carbone	2	0
76	Lancer un appel à projets pour soutenir la création de 35 Communautés d'énergie Renouvelables	3	0
79	Soutenir la géothermie profonde et les projets de géothermie minière en Région wallonne	2	0
80	Encourager le covoiturage, les parkings relais, et l'utilisation de bus	2	1
81	Implémenter des Mobipôles	2	0
82	Accélérer la trajectoire menant à la gratuité TEC pour les 18-24 ans, les 65 ans et +, et les Bénéficiaires de l'Intervention Majorée.	1	0
83	Renforcement offre et attractivité TEC	2	1
87	Soutenir la mise en place d'une télé-gestion des ouvrages d'art et des écluses	3	0
88	Implémenter le système Weight In Motion (mécanisme de pesage et de contrôle des charges aux essieux des camions) : multiplier les stations par 2 d'ici 2024, et renfort des contrôles routiers	2	0
89	Développer de nouvelles mesures pilotes - Stratégie Régionale de Mobilité – Volet Marchandises	1	0
90	Développer plusieurs corridors vélos	3	1
93	Mettre en œuvre un nouvel appel à projets WACY3 : soutien aux communes pour leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux	3	0
94	Instaurer des vitesses dynamiques : lancement d'opérations pilotes (Autoroutes, Chantiers, Routes)	1	0
95	Lancer des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique	0	0
102	Initier une étude et éventuellement rénover les ouvrages dans le cadre du Plan de lutte contre les inondations	2	1
103	Mettre en œuvre de nouvelles ressources en eau (ReUse, recharge...)	2	1

104	Améliorer l'infrastructure agro-environnementale et mettre en œuvre des structures de stockage d'eau et d'irrigation via l'aménagement foncier.	2	1
105	Créer des réseaux d'alimentation décentralisés en eau	3	1
106	Améliorer la performance des infrastructures publiques d'alimentation en eau potable	3	1
107	Développer la filière de première et deuxième transformation du bois feuillus. Créer des filières de valorisation locales avec des produits finis de qualité, limitant la dépendance à l'exportation	3	1
108	Soutenir la régénération de forêts résilientes (aspects recherche et formation)	2	2
110	Renforcer la durabilité et la résilience de la filière bois en optimisant les flux dans le cadre de l'économie circulaire et dans une optique durable de triple dividende	2	1
111	Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie	0	0
112	Restaurer les milieux et habitats dégradés afin de rétablir une grande qualité biologique	2	0
113	Valoriser les espaces naturels de Wallonie, mieux les faire connaître et assurer l'adéquation entre protection et fréquentation	2	1
114	Mettre en place un suivi régional des stocks de carbone dans les sols	0	0
115	Mettre en place un suivi régional de la qualité biologique des sols	0	0
116	Améliorer l'acquisition de séries temporelles de données sur base des TIC à grande échelle (détection des teneurs en carbone par voie aéroportée et satellitaire au niveau des parcelles)	3	0
117	Renforcer la filière de conseil relative à la qualité des sols (conseillers, laboratoires d'analyse, ...)	1	1
118	Renforcer le système de subsides pour la réalisation d'analyses de sol et de conseils de gestion des sols	1	1
119	Développer des compléments de cartographie et d'analyse des pressions sur les sols aux grandes échelles : cartographie des degrés d'imperméabilisation des sols par appel aux technologies spatiales et aéroportées wallonnes	0	0
120	Mettre en œuvre des techniques de limitation de l'imperméabilisation des sols sur des quartiers pilotes urbains, rurbains ou ruraux, plus évaluations	1	0
121	Développer des centres de regroupement de terres excavées	1	0
122	Accélérer la réhabilitation des décharges les plus problématiques	0	0
123	Renforcer l'acquisition et le partage des connaissances et des compétences en matière de biodiversité, et particulièrement en conservation et gestion de la nature, en soutenant des projets alliant universités et acteurs associatifs	0	0
124	Développer et soutenir les initiatives de sciences citoyennes dans l'acquisition des données	0	0

126	Améliorer et développer la qualité et la diffusion de l'information en matière de biodiversité	0	0
127	Renforcer la professionnalisation du secteur de l'éducation à l'environnement et à la nature en définissant et développant une offre de formations continues à destination des professionnels du secteur ainsi qu'aux enseignants du fondamental, du secondaire et du supérieur	0	2
128	Développer un cadre législatif Environnement/Santé permanent et les moyens pour la pérennisation et l'amplification du Plan ENVleS	0	0
129	Assurer la mise en œuvre du décret du 31 janvier 2019 relatif à la qualité de l'air intérieur.	0	0

### Axe III. Amplifier le développement économique

N°	Libellé	Score de productivité	Score d'emploi
130	Mobiliser les entreprises au profit des collectivités locales et soutenir la transformation numérique des villes et communes ainsi que la data territoriale et la stratégie « Smart Region »	2	0
131	Renforcer la connectivité territoriale : « Connect Giga Region »	3	0
133	Déployer le réseau de fibre optique afin de boucler le réseau MAN	3	0
134	Déployer la connectivité interne (WIFI) des établissements scolaires et mettre des équipements spécifiques à disposition	2	2
135	Mettre en œuvre des proof of concepts (POC) 5G	3	0
136	Favoriser le développement de technologies et d'initiatives qui sont de nature à amplifier la compétitivité du territoire wallon par le recours au numérique	2	0
137	Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes	2	0
138	Accompagner la digitalisation des entreprises et la créativité numérique sectorielle	1	0
139	Favoriser le développement de l'open data et mettre en œuvre une gouvernance de et par la donnée	2	0
140	Créer le Pôle d'excellence wallon en cybersécurité	1	1
141	Développer l'INAH (Institute of Analytics for Health)	3	0
142	Déployer le Smart farming : le digital au service de la transition	2	1
143	Constituer une réserve stratégique de terrains dans le cadre de la reconversion des friches industrielles	3	0

145	Mettre en œuvre un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance	0	0
146	Mettre en œuvre une procédure Fast Track pour les projets d'entreprises	1	0
147	Mettre en œuvre un diagnostic de maturité internationale et accompagner les entreprises à haut potentiel d'internationalisation via la création d'un Pass-export et via un soutien financier ad hoc	0	0
148	Amplifier le programme d'internationalisation des jeunes « Explort+ »	0	1
149	Soutenir une stratégie de rebond des entreprises	0	0
150	Permettre une politique industrielle centrée sur les chaînes de valeur stratégique	3	1
151	Opérer l'implantation de projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME)	3	1
152	Renforcer le maillage international des chaînes de valeur, au sein et entre filières fortes, pour une croissance exogène des PME wallonnes	0	0
153	Mettre en œuvre le contrat d'objectifs et de financement des pôles de compétitivité	1	1
154	Renforcer l'offre en infrastructures d'accueil (terrains et bâtiments d'accueil) directement activables pour les entreprises	3	0
155	Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation	1	0
156	Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises	1	0
157	Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés	1	0
158	Mettre en force la réforme des outils économiques et financiers wallons	1	0
159	Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne	1	0
160	Procéder à la fusion entre l'Office économique wallon du bois (OEWB) et l'ASBL Ressources naturelles développement (RND) afin de mettre en place un organisme de référence au niveau de la filière bois wallonne	1	0
161	Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia	3	1
163	Développer et renforcer l'économie collaborative et de la fonctionnalité, les filières d'écoconception, d'éco-design, d'éco-innovation ainsi que celles de la collecte/tri sélectifs des flux de matières, en commençant par les chaînes de valeur prioritaires et en vue de favoriser leur réutilisation, leur préparation au réemploi et leur recyclage	2	0
164	Créer une filière de démantèlement d'avions	2	1
165	Poursuivre et accélérer la digitalisation des processus de communication de données ainsi que l'exploitation des données liées à la gestion des déchets	1	0

166	Renforcer les contrôles, en particulier au niveau des pratiques et des filières illégales de gestion des déchets (free riders)	0	0
167	Développer l'éco-conception des produits, la dématérialisation, la transition vers le zéro-déchets et l'économie de la fonctionnalité	1	0
171	Réduire les pertes et le gaspillage (non)alimentaire et favoriser le compostage de qualité	0	0
173	Étendre le tri et la collecte sélective à de nouvelles fractions de déchets (déchets organiques, plastiques, matelas usagés, meubles, jouets, équipements réutilisables, certains déchets de construction, amiante, etc...)	1	0
179	Mettre en place un Chèque numérique pour accélérer la transition numérique du secteur	0	1
180	Mettre en place un outil de gestion des flux	1	0
181	Adapter la plateforme visitwallonia.be	1	0
182	Adapter la plateforme du CGT	1	0
183	Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale	1	0
184	Lancer un appel à projets pour le développement de l'offre des infrastructures fluviales/fluvestres ainsi qu'un appel à projets pour le développement et le maillage d'aires de motorhomes	2	1
185	Développer un nouveau positionnement touristique des Lacs de l'Eau d'Heure	1	1
186	Améliorer les infrastructures d'accueil et touristique du site des lacs de l'Eau d'Heure	2	1
187	Aménager trois sites nature dédiés au VTT	2	1
189	Renforcer la marque et la visibilité VisitWallonia.be pour un développement et une consolidation de la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes de communication multicanale renforcées	1	1
190	Créer un PASS VisitWallonia.be pérenne ainsi qu'un programme de fidélisation de la clientèle et d'avantages adaptés aux besoins de chacun	1	1
191	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie	1	1
192	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie	1	1

193	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie	1	1
194	Développer une marque forte autour des deux parcs nationaux	1	1
195	Développer des infrastructures touristiques adaptées - parcs nationaux	2	1
196	Développer des infrastructures touristiques adaptées - grands sites naturels et patrimoniaux	2	1
197	Lancer un appel à projets pour la valorisation de biens et sites à haute valeur patrimoniale	1	1
201	Accompagner les nouveaux agriculteurs dans leur projet d'installation et de reprise	1	0
202	Opérationnaliser le Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (Plan Bio 2030)	2	1
203	Mettre en œuvre les plans de développement des filières de la SOCOPRO	2	0
204	Soutenir la R&D concernant les filières alimentaires	3	0
205	Soutenir la diversification par les énergies renouvelables	3	0
206	Accompagner et soutenir les acteurs concernés par la transition environnementale et climatique en consolidant l'outil DECIDE	0	0
207	Analyser la mise en place d'un système de rémunération des externalités positives des exploitations	0	0
208	Sensibiliser les exploitants et acteurs locaux à l'agroécologie et développer des outils digitaux de soutien à la transition	1	1
209	Mettre en place les recherches actions en situation de terrain auprès de groupements d'agriculteurs et formation de conseillers	1	1
210	Moderniser les abattoirs pour répondre à la structuration et aux besoins des filières tout en assurant une mise en adéquation avec l'évolution des normes	1	0
211	Doter la Wallonie d'outils de recherche capable de répondre aux défis agricoles et sociétaux tout en créant de la valeur ajoutée pour le secteur	3	0
212	Soutenir et amplifier l'accompagnement des cantines durables	0	1
213	Sensibilisation approvisionnement local et durable	0	1
214	Lancer un baromètre de l'alimentation	0	0
215	Mettre en œuvre une veille statistique (observatoire APAQ-W)	1	0
216	Soutenir la relance de proximité et promouvoir la création de valeur et le développement endogène de la filière agricole	1	1

217	Mettre en place une interface entre producteurs et distribution	1	1
218	Soutenir les circuits courts alimentaires à travers le développement du Centre de référence wallon	1	0
219	Soutenir, via un mécanisme de droit de tirage, les projets présentés par les neuf villes wallonnes de plus de 50 000 habitants, dans le cadre des thématiques urbaines visées par la DPR	2	1
220	Renforcer les moyens dévolus au dispositif relatif aux plans d'investissements communaux (PIC)	2	1
221	Dynamiser les dispositifs et processus de « développement urbain »	2	1
222	Lancer un appel à projets destinés aux communes de moins de 12 000 habitants afin de favoriser la convivialité et l'attractivité	2	1
223	Renforcer la vitalité et l'attractivité des zones rurales par le développement de pôles de services	3	0
224	Redynamiser les centralités en lançant différents appels à projets soutenant la valorisation des friches urbaines et la création de nouveaux concepts de commerces innovants et favorisant la transformation de commerces existants	1	0
225	Réduire la fracture numérique des commerçants en les formant à l'usage des outils numériques pour mettre en œuvre une véritable stratégie commerciale digitale et franchir le cap de l'e-commerce	0	1
226	Créer un plan de formation venant en aide aux commerçants afin d'assurer la pérennité de leur commerce dans les centralités	0	1
227	Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial	1	0
228	Développer pleinement le potentiel des PCDR en facilitant leur opérationnalisation	1	1
229	Lancer des appels à projets « Coworking » en zone rurale et en milieu urbain (notamment au niveau des mobipôles)	3	0

#### Axe IV. Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale

N°	Libellé	Score de productivité	Score d'emploi
230	Améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique	1	1
231	Développer une stratégie de formation aux compétences numériques de base (DigComp) pour les travailleurs	0	2
232	Observatoire wallon du sans-abrisme	0	0
233	Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First/ Housing Led » sur tout le territoire wallon	0	0
234	Renforcer le cadre des maisons d'accueil pour optimaliser l'accompagnement des bénéficiaires et faciliter la sortie vers un logement, de façon durable	0	0
235	Initier des expériences pilote de type « Territoire zéro sans-abri »	0	0
236	Optimiser les dispositifs de soutien à l'accompagnement et au financement des entreprises d'économie sociale et coopérative à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise notamment via la mise en place d'un incubateur en économie sociale en Wallonie	1	0
237	Développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie	1	0
238	Soutenir le développement des sociétés coopératives immobilières sociales, incluant notamment une démarche d'économie circulaire	0	0
239	Promouvoir, informer et sensibiliser les cibles stratégiques à l'économie sociale et les aider à devenir acteurs, travailleurs et entrepreneurs, de l'économie sociale et coopérative	1	0
240	Soutenir le développement des entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation de biens et de matières en Wallonie à travers la création d'une plateforme collaborative de vente en ligne de biens et de matières de seconde main	1	0
241	Soutenir les entreprises d'économie sociale à accéder aux marchés publics durables au regard des clauses sociales, environnementales, éthiques et de genre	1	0
242	Renforcer l'accès à la propriété par l'amplification des mécanismes de crédit hypothécaire gérés par la SWCS et le FLW, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux ménages monoparentaux et aux publics les plus défavorisés	0	0
243	Augmenter la création de logements d'intérêt public via le PPP (valorisation foncière et acquisition)	0	1

244	Simplifier et numériser les dossiers de logement public (digitalisation des relations SLSP/candidats locataires et SLSP/locataires) – Créer une plate-forme digitale « logement public » sous la forme d'une application pour smartphone et de son pendant web	0	0
245	Veiller aux conditions de salubrité des logements, notamment par l'harmonisation des règles entre le logement public et le logement privé, et le renforcement du dispositif du permis de location	0	0
246	Mettre en place la prime simplifiée pour les travaux de salubrité de moins de 3 000 euros	0	1
247	Créer une « grille des loyers » indicative pour le logement étudiant	0	0
248	Faciliter la prise en gestion de logements par les agences immobilières sociales et les associations de promotion du logement : élargir les missions des AIS et APL aux logements étudiants et faciliter la prise en gestion de logements de personnes âgées en leur permettant d'opter pour un logement adapté	0	0
249	Mettre en œuvre une allocation de loyer à destination de certains candidats au logement social	0	0
251	Rénover énergétiquement 25.000 logements d'utilité publique	0	1
253	Mettre en place une assistance digitale à domicile afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie	0	0
254	Renforcer l'offre de répit pour personnes en situation de handicap et l'ouvrir aux personnes de plus de 65 ans	0	0
258	Créer des guichets d'accompagnement spécialisés et soutenir la recherche d'emploi des familles monoparentales	0	0
259	Amplifier et enrichir le site internet pour les familles monoparentales	0	0
260	Soutenir financièrement les demandeurs d'emploi accompagnés, chef.fe.s de famille monoparentale, dans les frais de garde d'enfants	0	2
261	Renforcer exceptionnellement et temporairement les aides à l'emploi pour les entreprises en sortie de crise COVID (Impulsion et Sesam)	0	1
262	Pérenniser « Tremplin 24 mois + »	0	2
264	Soutenir l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap	0	2
265	Augmenter les compétences des personnes d'origine extra-UE	0	2
266	Développer des approches innovantes en matière de lutte contre le chômage de longue durée (Dans le suivi de l'expérience pilote Territoires Zéro Chômeur)	0	2
267	Demandeurs d'emploi MMPP : renforcement de la coopération entre les acteurs de l'emploi et de la santé mentale	0	2

268	Créer des "one-stop-shop" (MdE, ALE, Cpas, ADL, ...) au niveau local pour les personnes en recherche emploi confrontées à des freins spécifiques (santé, logement, endettement, garde d'enfants, information, ...) qui entravent leur recherche-emploi	0	1
269	Renforcer l'action des Missions régionales pour l'emploi (MIRE)	0	2
270	Améliorer la remise au travail via une réforme du dispositif « Article 60 »	0	2
271	Agréer de nouvelles filières et renforcer l'offre de formation des CISP et opérateurs d'alphabetisation et de français langue étrangère	0	2
272	Organiser les Assises de la 1ère ligne et concerter les acteurs afin d'identifier le meilleur maillage, la meilleure organisation et l'offre de services la plus adéquate	0	0
273	Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème	0	0
274	Développer le référentiel HSO pour un système intégré de santé	0	0
275	Permettre la poursuite du développement d'un continuum de soins en favorisant la prise en charge des soins de santé mentale dans la cité au sein de toutes les tranches d'âge et tous les milieux de vie de la population en Wallonie	0	0
277	Développer des politiques de prévention en assuétudes et des salles de consommation à moindre risque pour usagers de drogue (SCMR)	0	0
278	Réformer la Promotion de la Santé et Prévention grâce à la mise en oeuvre d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention en Wallonie	0	0
279	Digitaliser intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée.	2	0
280	Rendre le dossier de santé interopérable entre les différents acteurs de la santé.	0	0
281	Développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulé avec les plateformes e-health.:	1	0
282	Promouvoir l'innovation numérique dans le secteur de l'aide et des soins à domicile	3	0
283	Construire un pôle sportif d'excellence multidisciplinaire en Wallonie	1	1
285	Garantir une prise en compte transversale de la dimension du genre dans l'ensemble des mesures de G UW en les soumettant à l'analyse du Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes	0	0
286	Garantir la prise en compte des dimensions du handicap (handistreaming) dans l'ensemble des mesures de G UW	0	0

287	Renforcer l'efficacité du test genre et envisager son élargissement (test genre & égalité)	0	0
288	Renforcer les animations d'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) via les Centres de Planning Familial (CPF) wallons.	0	0

Axe V. Garantir une gouvernance innovante et participative

N°	Libellé	Score de productivité	Score d'emploi
289	Déployer la plateforme « Aides financières »	2	0
290	Digitalisation secteur public PNRR	3	0
291	Déployer la plateforme « Sanctions »	1	0
292	Déployer la plateforme et accélérer la dématérialisation: "Permis d'environnement – Permis d'urbanisme"	2	0
293	Faire évoluer « Mon Espace » vers « Ma Wallonie »	2	0
294	Déployer le CRM	1	0
296	Assurer les services, la maintenance et la sécurité associées aux plateformes transversales	2	0
297	Mettre en œuvre l'approche data centric	1	0
298	Développer l'open data	2	0
300	Innover via la mise en œuvre de POCs	1	0
301	Soutenir la transition numérique des pouvoirs locaux	2	0
302	Faciliter l'accès des PME/TPE aux Marchés publics	1	0
303	Renforcer la dynamique d'achats publics responsables en Wallonie	1	0
304	Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration	1	0
305	Mettre en place la gouvernance du PRW (pilottage, communication, évaluation)	0	0
306	Renforcement des capacités digitales des services SPW opérationnels	1	0